



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/017
Direction territoriale du Havre

Le GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai Hermann du Pasquier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5521 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de conteneurs de sucre.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SUCRE OCEANE, 182 quai George V – 76600 LE HAVRE, SIREN n°342 096 526 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SUCRE OCEANE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-040 portant sur la dépendance susvisée le 11/04/2022.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 5 300 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-040 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.